

Club PLFSS

Préparez-vous au **prochain** projet de loi !

Vers une refondation de la LFSS ?

29 juillet 2020

Le Club PLFSS s'est réuni le 2 juin et le 3 juillet pour échanger sur les problématiques liées à la dette sociale et à la prochaine loi de financement de la sécurité sociale. Jean-Pierre Door, député du Loiret et vice-président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, et Ayden Tajahmady, directeur adjoint de la stratégie, des études et des statistiques de la Caisse nationale d'assurance maladie, ont fait aux membres du Club le plaisir et l'honneur d'intervenir lors de la réunion du 3 juillet.

Ces deux dernières réunions ont ainsi été l'occasion d'échanger sur des sujets d'actualités tels que la dette sociale, le Ségur de la santé ou encore le rapport « charges et produits » de l'assurance-maladie, mais également de discuter d'amendements déposés en phase avec des objectifs du Club.

La dette sociale et l'impact sur la loi de financement de la sécurité sociale : quelles articulations ?

Lors de la réunion du 2 juin, André Tanti, inspecteur général des finances et ancien vice-président du CEPS, a exposé son analyse sur la dette sociale.

Les postes qui ont été substantiellement impactés par la crise sanitaire ne concernent pas les dépenses médicales ou les dépenses de produits de santé mais surtout les indemnités journalières, qui ont été imputées sur le budget de la sécurité sociale. On peut s'interroger sur la pertinence de cette imputation dès lors que les indemnités journalières ne sont pas véritablement des dépenses de santé.

Le déficit qui se profile sera, pour André Tanti comme pour Noël Renaudin, ancien président du CEPS, causé par un effondrement des recettes plus que par une hausse des dépenses de santé. On peut craindre que le budget dédié à la dépendance ne soit en réalité utilisé pour « éponger » ce déficit.

Le Ségur de la santé, un Ségur de l'hôpital ?

Le Ségur de la Santé s'articule autour de trois piliers : la revalorisation des salaires des personnels médicaux et paramédicaux, la réforme de la gouvernance et une approche par territoire.

Les acteurs du secteur la santé ont le sentiment qu'il s'agit en réalité d'un « Ségur de l'hôpital public » et non d'un projet plus global. Le projet de refonte totale du système devrait être présenté pour les élections présidentielles de 2022.

Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses : les propositions de l'Assurance Maladie pour 2021

Ayden Tajahmady, directeur adjoint de la stratégie, des études et des statistiques de la Caisse nationale d'assurance maladie, a présenté lors de la réunion du 3 juillet le « rapport charges et produits » de l'assurance maladie, voté la veille au Conseil de la CNAM et de l'UNCAM.

Les rédacteurs du « rapports charges et produits » se sont, cette année, interrogés sur la pertinence d'afficher des mesures d'économie ou de maîtrise des dépenses au regard de la crise sanitaire liée au Covid-19. Quelques mesures de maîtrise des dépenses ont finalement été affichées mais leur quantum reste limité (autour de 1 milliard). L'UNCAM souhaite plutôt modifier les pratiques et les comportements en collaborant avec les professionnels de santé.

Ayden Tahajmady a également échangé avec les membres du Club PLFSS sur les défis que pose la prise en charge de certains produits de santé innovants, tels que les thérapies géniques ou les dispositifs médicaux connectés : Comment concilier ces innovations thérapeutiques et l'équilibre des comptes publics ? Comment répartir la valeur en cas de financement par un forfait ? Comment valoriser le gain d'espérance de vie ?

Loi organique et amendements déposés, en phase avec les objectifs du Club PLFSS

Un projet de loi relative à la dette sociale et à l'autonomie a été déposé par le Gouvernement à l'Assemblée nationale le 27 mai 2020 et adopté par l'Assemblée nationale le 23 juillet 2020. Il modifie les dispositions législatives de nature organique relatives aux LFSS de sorte à reporter la cessation de l'activité de la CADES à 2033 (au lieu de 2024) et à enclencher un processus qui devrait permettre la création d'une cinquième branche qui représente la dépendance.

A l'issue de sa réunion du 2 avril, le Club PLFSS avait formulé trois demandes d'inflexion quant au contenu des LFSS, portant sur la pluriannualité du PLFSS, l'équilibrage des mesures purement financières au profit des objectifs de santé publique et la co-construction du projet de loi de financement de la sécurité sociale en amont avec les acteurs de santé.

Sur le plan juridique, aucune de ces trois demandes ne peut être satisfaite en l'état actuel des textes. Le Club a donc saisi l'opportunité offerte par la réécriture de la loi organique pour tenter de satisfaire les propositions formulées le 2 avril. A cette fin, il a proposé plusieurs amendements qui ont été soutenus à l'Assemblée nationale par Jean-Pierre Door, député du Loiret et vice-président de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Les amendements déposés par Jean-Pierre Door ont été soit déclarés irrecevables soit rejetés mais ont néanmoins permis d'ouvrir une discussion entre les parlementaires sur les enjeux de la prévention. L'amendement consistant à inscrire dans l'ONDAM la prise en charge de la prévention a à nouveau été soutenu par Jean-Pierre Door en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale. Il a débouché sur la révision du contenu de l'une des annexes au PLFSS qui inclura les dépenses de prévention.

Ces amendements concernent l'article 2 du projet de loi organique. En ce qui concerne l'article 1^{er}, le Club PLFSS a adressé le 23 juillet sa contribution au Conseil Constitutionnel.